Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

PREFECTURE MARITIME MEDITERRANEE

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Toulon, le 01 JUIN 2012
N°1-17572-2012 PREMAR MED/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy
préfet maritime de la Méditerranée

à

Destinataires *in fine*

Objet : assises régionales de la plongée sous-marine en Méditerranée.

Pièces jointes :
- programme de principe ;
- bulletin de réponse.

J'organise le 19 juin prochain, au profit du monde de la plongée de loisir, qu'elle soit pratiquée en scaphandre autonome ou en apnée, les assises de la plongée sous-marine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles auront lieu au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) d'Antibes, de 14h30 à 18h30.

Comme lors des assises de la plongée qui avaient eu lieu à Toulon le 03 juin 2010, des intervenants des services de l'Etat et des structures fédérales et régionales concernés par la prévention et la sauvegarde de la vie humaine en mer, présenteront des exposés sur différents sujets dont la réglementation en vigueur, la réforme sur l'enseignement, les risques et les accidents dûs à la pratique de cette activité ou encore le traitement opérationnel des accidents de plongée.

Ces présentations visent à renforcer la sensibilisation de tous les acteurs à la pratique de ce sport à risques, qui est une importante cause d'accident durant la saison estivale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à ces assises ou vous y faire représenter.

Pour tout renseignement sur les aspects pratiques de votre participation, le point de contact est la délégation à la mer et au littoral du département des Alpes-maritimes (n° 04 93 72 72 72). Votre réponse est attendue avant le 18 juin prochain.

Le préfet maritime de la Méditerranée
par délégation,
le commissaire général de la marine Jean-Loup Velut
adjoint au préfet maritime

DESTINATAIRES :

Voir liste *in fine.*

BCRM de Toulon – PREMAR MED/AEM – BP 912 – 83800 Toulon cedex 9 – Tél. : 04 22 42 78 67 – Fax : 04 22 42 13 63
gilles.bernard@premar-mediterranee.gouv.fr

PREFECTURE MARITIME MEDITERRANEE

Assises régionales de la plongée sous marine
Provence-Alpes-Côte d'Azur
mardi 19 juin 2012- C.R.E.P.S. - commune d'Antibes

14H30 - ouverture par le préfet maritime

14H40 - présentation de la réforme des filières dans l'enseignement de la plongée sous marine
Sébastien REMILLIEUX, professeur de sport au C.R.E.P.S.

15H00 – 16H00 - l'action concertée et interministérielle des services de l'Etat pour encadrer la plongée sous marine et prévenir les accidents
15H00 – D.D.C.S. 06
15H20 – D.D.T.M. 06
15H30 – D.I.R.E.C.C.T.E. P.A.C.A.
Débat

PAUSE

16H15- 17H35 - accident et sauvegarde de la vie humaine

16H15 - rôle et compétences du S.A.M.U. de coordination régionale en matière d'assistance en mer
S.A.M.U. 83 (Dr Muriel VERGNE)
S.A.M.U. 06 (Dr François VALLI) - Pompiers de Nice

16H35 - les risques et les accidents dûs à la pratique de la plongée sous marine: cartographie de l'accidentologie en P.A.C.A. et prévention des risques médicaux (décompression médullaire, oedèmes pulmonaires d'immersion et le risque de décompensation cardiaque)
Médecin en chef Pierre LOUGE/ Médecin chef des services Michel HUGON, service médecine hyperbare et expertise plongée de l'H.I.A. St Anne à Toulon

16H55 - rétrospective 2011 des accidents de plongée reçus au caisson hyperbare de Nice
Dr KAUERT - responsable médical hyperbare C.H.U. Pasteur à Nice
M SANTI chef opération hyperbare

17H15 – le traitement des accidents de plongée
Administrateur en chef des affaires maritimes Eric LEFEBVRE, directeur du C.R.O.S.S. MED.

PREFECTURE MARITIME MEDITERRANEE

Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes,
Délégation à la Mer et au Littoral
Centre Administratif Départemental
B.P. 3003
06201 Nice Cedex 3

BULLETIN DE REPONSE

Merci de remplir la fiche d'inscription ci-dessous et de la renvoyer avant le 18 juin 2012 par courrier à l'adresse ci-dessus ou
par télécopie au : 04 93 72 72 12 ou courriel à ddtm-dml@alpes-maritimes.gouv.fr

Assistera aux assises régionales P.A.C.A. de la plongée en Méditerranée ☐

N'assistera aux assises régionales P.A.C.A. de la plongée en Méditerranée ☐

PARTICIPANT (1)

Mme / M. Nom Prénom :

Fonction-Titre :

Organisme :

REPRESENTANT (1)

Mme / M. Nom - Prénom :

Fonction-Titre :

Organisme :

COORDONNEES

Adresse :

Code postal - Ville

Téléphone fixe : Mobile :

Fax :

E-mail :

(1) rayer la mention inutile

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Préfecture des Alpes-Maritimes (cabinet) ;
- Direction départementale de la protection des populations des Alpes-Maritimes ;
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, unité territoriale des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ;
- Directions départementales de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ;
- Directions départementales des territoires et de la mer, délégations à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ;
- Services d'aide médicale urgente des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ;
- CROSS MED, centre principal de La Garde ;
- Services départementaux d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes ;
- Hôpital Sainte-Anne de Toulon, service hyperbare ;
- Hôpital Pasteur de Nice, service hyperbare ;
- Mairie d'Antibes ;
- C.R.E.P.S. d'Antibes ;
- Fédération française d'études et de sport sous-marins ;
- Comités régionaux de la fédération française d'études et de sports sous-marins de Côte d'Azur et de Provence Alpes ;
- Comités départementaux de la fédération française d'études et de sports sous-marins des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Var, des Alpes de Haute Provence, des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes ;
- Comités régionaux de la fédération française handisport plongée de Provence Alpes et Côte d'Azur et des Alpes-Maritimes ;
- Comité départemental de la fédération française handisport plongée des Alpes-Maritimes ;
- Fédération sportive et gymnique du travail ;
- Délégués départementaux de la société nationale de sauvetage en mer des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ;
- Association nationale des moniteurs de plongée ;
- Syndicat national des moniteurs de plongée ;
- UCPA, référant national plongée ;
- Présidence du festival du film sous-marin ;
- Centres, associations et clubs de plongée des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes (par courrier électronique).

DESTINATAIRES POUR INFORMATION :

- SGMer (organisme SECMAR) ;
- DGSCGC (SDPGC/BE2R) ;
- Préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud (EMZ Valabre) ;
- Préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var ;
- Direction interrégionale de la mer en Méditerranée ;
- SNSM, inspecteur général pour la méditerranée.

COPIES INTÉRIEURES :

- ADJPREM - CAB - C/AEM - OCR - AEM/PGDR - AEM/PEM - AEM/PADEM - CHRONO - ARCHIVES.